

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Lundi 5 septembre 2011

Le Conseil Municipal, réuni le 5 septembre 2011, sous la présidence de M. Pierre GEIST, Maire de Westhoffen, approuve le compte rendu de la séance du Conseil du 30 juin 2011.

Le Conseil accepte d'encaisser les chèques suivants :
GROUPAMA 1.207,33 € / GROUPAMA 1.207,33 € /
GROUPAMA 1.207,33 € / GROUPAMA 1.207,33 € /
GROUPAMA 221,82 € / GROUPAMA 73,94 €

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise WEISS de Wasselonne d'un montant de 4.076 € HT pour l'achat de matériel en vue de la reconstruction de la gloriette située en forêt de Westhoffen. Les travaux seront réalisés par le club vosgien. Il approuve le paiement de la facture correspondante et demande l'aide du Département pour cette opération.

Le Conseil Municipal approuve les devis TRANSROUTE d'un montant de 16.289,50 € HT et de 9.782,50 € HT pour la réalisation de divers travaux sur la voirie rurale en parallèle de la piste cyclable et approuve le paiement des factures correspondantes.

Le Conseil approuve les avenants suivants dans le cadre du marché de travaux de restructuration et d'agrandissement de l'école les tilleuls :

- Lot 4 charpente bois

Entreprise GASSER

Objet : Pose d'un pare-pluie sur l'isolant extérieur de l'extension à la place de GTG (TC1)

Avenant d'un montant de + 588,60 € HT.

- Lot 4 charpente bois

Entreprise GASSER

Objet : Pose d'un isolant de 8 cm sur l'extension (TC1)

Avenant d'un montant de + 7.320 € HT.

- Lot 4 charpente bois

Entreprise GASSER

Objet : Pose d'une couverture en façade ouest (TC1)

Avenant d'un montant de + 1.025,85 € HT.

- Lot 10 plâtrerie

Entreprise GUREL

Objet : Doublage en placo de l'espace tampon (TF)

Avenant d'un montant de + 2.015,50 € HT.

- Lot 10 plâtrerie

Entreprise GUREL

Objet : Pose d'un freine-vapeur dans l'extension (TC1)

Avenant d'un montant de + 7.758,10 € HT.

- Lot 3 Démolition gros-œuvre

Entreprise GRIESS-SCHUSTER

Objet : position C.2.6.2 du DPGF (TF)

Avenant en moins d'un montant de - 2.015,50 € HT.

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise GTG, le Conseil autorise le Maire à consulter les entreprises sous la forme d'un marché public à procédure adaptée pour les travaux restants à effectuer dans le cadre du lot n°7 des travaux de restructuration et d'agrandissement de l'école les Tilleuls, et l'autorise à signer le marché.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de l'église catholique, le Conseil autorise le Maire à consulter les entreprises sous la forme d'un marché public à procédure adaptée pour l'achat de lampadaires.

Le Conseil décide de prescrire la révision du POS et sa transformation en PLU. La délibération énumérant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation est affichée et consultable en mairie.

Suite aux demandes effectuées par les associations concernées, le Conseil approuve l'octroi des subventions suivantes :
fondation du patrimoine 100 € / musique harmonie 2.500 € /

amicale des anciens combattants 100 € / force et courage (organisation du 14 juillet) 700 €.

Le Conseil décide que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale de l'électricité est fixé à 4 comme il l'était à ce jour.

Le Conseil décide la reconduction pour un an du contrat pour la gestion de l'agence postale communale et de la salle polyvalente.

Le Maire informe le Conseil au sujet du contrat passé avec DIEDA pour le bois d'affouage en raison de l'absence de plusieurs bûcherons.

Le Maire informe le Conseil au sujet de l'avancement du chantier de l'école. Le Conseil donne son accord pour l'achat d'un troisième TBI.

Suite à la présentation du projet de système QR code – parcours interactif du patrimoine par Claudine SCHICKELE, le Conseil donne son accord pour sa mise en place.

Le Maire informe le Conseil que le montant des travaux d'aménagement du cheminement piéton en pavés s'élèvera à 4.300 € HT.